

**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE  
PREFET DE LA GUADELOUPE**

Les démarches administratives des associations

➔ **Nouveau ! : Possibilité de télé déclaration des associations (création, modifications, dissolution) sur : [www.service-public-asso.fr](http://www.service-public-asso.fr)**

➔ **CREATION**

Télécharger et compléter les cerfas n°13973\*03 (création d'une association) et n°13971\*03 (déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association) sur [service-public.fr](http://service-public.fr) (onglet association – services en ligne et formulaires). Le paiement des 44€ se fait ultérieurement à réception de la facture du Journal Officiel (délai de parution au JO de 15 jours). Le justificatif d'insertion au JO doit être désormais imprimé par vos soins sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (notez uniquement votre n° en W.....)

Joindre : le compte rendu signé de l'assemblée constitutive + un exemplaire des statuts signés par 2 membres du bureau le récépissé vous sera transmis par courriel.

➔ **CHANGEMENT DE DIRIGEANTS**

Télécharger et compléter le cerfa n°13971\*03 (déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association) sur [service-public-asso.fr](http://service-public-asso.fr) (onglet association – services en ligne et formulaires)

Joindre : le compte rendu signé de la réunion qui a validé l'élection le récépissé vous sera transmis par courriel

➔ **CHANGEMENT DE STATUTS (siège social, titre, objet, adresse de gestion et autres modifications)**  
Télécharger et compléter le cerfa n°13972\*02 (modification d'une association) sur [service-public.fr](http://service-public.fr) (onglet association – services en ligne et formulaires)

Joindre : le compte rendu signé de l'assemblée générale + un exemplaire des statuts mis à jour, datés et signés par 2 membres du bureau. Le récépissé vous sera transmis par courriel

- Parution (facultative) au JO des changements de titre, d'objet et de siège social : 31€ (Le justificatif d'insertion au JO doit être désormais imprimé par vos soins sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (notez uniquement votre n° en W.....))

➔ **DISSOLUTION**

Télécharger et compléter le cerfa n°13972\*02 (modification d'une association) sur [service-public.fr](http://service-public.fr) (onglet association – services en ligne et formulaires)

Joindre : le compte rendu signé de l'assemblée générale de dissolution + une enveloppe timbrée et libellée pour l'envoi du récépissé

- Parution (facultative) au JO gratuite (Le justificatif d'insertion au JO doit être désormais imprimé par vos soins sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (notez uniquement votre n° en W.....))

Où s'informer?

Par mail : [associations-loi-1901@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:associations-loi-1901@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Mise à disposition de matériel informatique : accueil tous les jours  
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 sans rendez-vous